

# Des hommes et des femmes

Extrait de "La vocation a l'Opus Dei como vocation dans l'Église", écrit par Mgr Fernando Ocáriz, deuxième chapitre de "L'Opus Dei dans l'Église ", NAUWELAERTS Éditions, 1996, pages 145-147.

18/02/2015

Que la vocation à l'Opus Dei soit pour les femmes la même que pour les hommes est évident, à la lumière des caractéristiques particulières de cette vocation que nous avons déjà

étudiées. Les trois modalités générales selon lesquelles la vocation particulière se personnalise sont identiques chez les unes comme chez les autres. En effet, tout ce que nous avons dit précédemment de la diversification en numéraires, agrégés et surnuméraires s'applique également aux femmes. C'est pourquoi l'ampleur de l'action apostolique est identique elle aussi. En effet, peuvent appartenir à l'Opus Dei et, de fait, en font partie, des femmes, célibataires ou mariées, appartenant aux conditions sociales les plus variées et aux professions les plus diverses: professeurs d'université, paysannes, ouvrières, pharmaciennes, médecins, ingénieurs, etc., chacune d'entre elles étant appelée à sanctifier son état et sa profession.

Ceci étant dit, le présent alinéa sur la distinction entre les femmes et les hommes dans le contexte de l'unité

de la vocation et de la diversité des membres dans l'Opus Dei pourrait s'arrêter ici. Il est toutefois intéressant d'ajouter quelques remarques, qui prolongent sur certains points les réflexions du chapitre premier sur l'Opus Dei comme famille. Car la présence de la femme dans l'Opus Dei ne se limite pas au fait évident que la spiritualité et la mission de la Prélature s'étendent non seulement aux hommes, mais aussi aux femmes, avec une intensité et une extension identique. Elle représente également une condition préalable nécessaire à l'existence dans l'Opus Dei d'un esprit de famille, d'une famille aux liens surnaturels, qui, comme cela a déjà été dit, n'est qu'un mode particulier d'une des dimensions de l'ecclésialité, c'est-à-dire le fait que l'Église est une véritable *familia Dei*.

C'est dans ce contexte eccclésiologique précis que se situe le

travail d'*administration domestique* des apostolats de l'Opus Dei (aussi bien des hommes que des femmes), à la charge des femmes de la Prélature, en particulier des numéraires, dont c'est une des tâches, bien que pas la seule, car elles réalisent toutes sortes de travaux professionnels, à l'égal des autres numéraires. Certaines des numéraires, appelées numéraires auxiliaires, font de ce travail domestique leur profession. Les traits qui définissent cette figure sont les mêmes que chez les autres numéraires, hommes et femmes (célibat avec la disponibilité spéciale qui en découle pour les tâches apostoliques, etc.), avec pour particularité que les numéraires auxiliaires s'adonnent professionnellement à l'administration domestique des apostolats de l'Opus Dei, tâche dans laquelle interviennent aussi d'autres numéraires. Les *numéraires auxiliaires* collaborent à toutes les

activités de la Prélature, mais leur travail dans les tâches domestiques traduit l'union entre la disponibilité propre à toute numéraire et un travail principal effectif (non exclusif) et ordinaire (pas toujours nécessairement) dans les tâches domestiques, travail nécessaire pour que toute l'activité apostolique se déroule dans l'atmosphère de famille chrétienne qui lui revient selon l'esprit de l'Opus Dei.

Il n'y a pas lieu de parler ici de l'importance et de la dignité de ce travail. Qu'il nous suffise d'indiquer que le fondateur en exprimait l'importance objective en le qualifiant d'*apostolat d'apostolats*, parce que, comme il l'écrivait à ses filles, *en travaillant dans l'Administration, vous participez à tous les apostolats, vous collaborez à toute la tâche. Sa bonne marche est une condition nécessaire, le meilleur élan pour*

*l'Œuvre tout entière, si vous le faites avec amour de Dieu. Sans votre apostolat, les autres apostolats ne pourraient pas être mis sur pied selon notre esprit.*

Il n'est pas inutile de faire remarquer que, à l'égal des autres numéraires qui s'occupent de l'administration domestique des sièges des centres de l'Opus Dei, les numéraires auxiliaires ne réalisent pas ce travail comme si elles étaient employées chez autrui. Elles travaillent comme des mères ou des sœurs chez elles, même si, compte tenu du caractère professionnel avec lequel elles réalisent ce travail, elles peuvent être désignées sous des noms divers, en accord avec les coutumes de lieu et de temps (employées de maison, administratrices, etc.).

---

pdf | document généré  
automatiquement depuis [https://  
opusdei.org/fr-fr/article/des-hommes-et-  
des-femmes/](https://opusdei.org/fr-fr/article/des-hommes-et-des-femmes/) (08/02/2026)